



ACTION PUBLIQUE 2022 & REORGANISATION DES SERVICES DE L'ETAT

Le 27 septembre la Secrétaire générale des Ministères sociaux recevait les OS du secteur Travail-Emploi pour une **réunion d'information** sur les « réorganisations dans notre Ministère ».

Pas d'annonces mais des confirmations....

Une fois encore cette rencontre n'a donné lieu à aucune annonce particulière si ce n'est la confirmation que les « circulaires Premier Ministre » relatives à la réorganisation de l'Etat seront bien mises en œuvre.

Pour le SYNTEF-CFDT le seul mérite de cette réunion est d'avoir tenté de faire prendre conscience à notre Administration Centrale la violence, pour les agents, des diverses annonces anxiogènes de cette énième réorganisation.

Le SYNTEF-CFDT a invité Madame la Secrétaire Générale à aller au contact des agents, « DIRECCTement » dans les services, pour mesurer l'ambiance qui y règne.....Ce qu'elle semble d'ores et déjà avoir prévu dans son agenda.

Dans notre [chronologie en 10 points de la cure d'amaigrissement programmée du Ministère de travail](#) nous dénonçons le mouvement de réduction des effectifs.

Madame la Secrétaire Générale confirme l'objectif gouvernemental de diminution de - 2,5 % par an de masse salariale pour tenir l'engagement de réduction des déficits publics.

Pour 2019 ce sera moins 233 ETP sur le Ministère du travail et sur la Mission Emploi, moins 1385 ETP quand on inclut les opérateurs.

Mais avec l'aplomb d'une vision purement budgétaire et comptable, la Secrétaire générale souhaite rassurer les agents. Cette réduction d'effectifs sera assurée par les seuls départs en retraite...le solde net entre les départs et les non remplacement laisserait même des marges de manœuvres...

[« ZEN Tout va bien se passer » affiche le portail de la modernisation de l'action publique à la lettre Z de son « petit dico d'Action Publique 2022 ».](#)

Si la Secrétaire Générale précise que les DIRECCTE ont un avenir jusqu'en 2022, elle ne peut s'engager au-delà, ni préjuger des orientations de la nouvelle majorité politique.

Pour le SYNTEF-CFDT cette position est loin de prendre la mesure de l'état des services qui souffrent au quotidien du non remplacement des personnels et dont les conditions de travail continuent de se dégrader.

La réduction des moyens humains et budgétaires remet en cause les conditions dans lesquelles nous pouvons assurer nos missions de service Public auquel les agents sont profondément attachés.

Pas d'annonces mais des réflexions....

Alors que nous pointions les propositions imaginatives « tout azimuth » de réorganisation des DIRECCTE à l'œuvre dans les territoires madame la Secrétaire Générale nous confirme que cette revue des missions est ouverte à toutes les propositions : toutes les remontées des préfets seront examinées.

En rappelant toutefois que le cadrage national retenu devra intégrer les priorités du gouvernement et les attentes de notre Ministre comme celle du renforcement, avec la réforme de la formation professionnelle, des services régionaux de contrôle (SRC).

Des missions abandonnées, d'autres confortées et un recentrage sur le régalien voilà ce sur quoi les services de la rue Grenelle seront attentifs dans les remontées des préfets de région attendues pour la fin du mois d'octobre.

Pour le SYNTEF-CFDT derrière les missions et les moyens il y a des agents. Autant de situations d'histoires professionnelles et personnelles qui ne peuvent être ignorés par l'Administration !

Les moyens d'accompagnement doivent être en adéquation avec l'ampleur de la réforme projetée et ne peuvent se résumer à de simples bilan de compétences, préludes à des mobilités intra et inter ministériels.

Le SYNTEF-CFDT ne transigera pas sur ces moyens et demande qu'ils intègrent les questions de formation, d'accompagnement, de reconnaissance indemnitaire, de perspectives de carrières en même temps que l'évolution des organisations de travail projetées

Madame la Secrétaire générale s'engage à un accompagnement individuel de tous les agents impactés, avec des crédits à la clé et des actions de formation. L'engagement est pris de reclasser localement les agents, sans changement de résidence administrative en DIRECCTE, ou dans les administrations locales.

Une circulaire conjointe avec le Ministère de l'économie et des finances serait en cours de rédaction.

Pas d'annonces mais des réunions...

L'administration conclut la réunion en mettant à l'agenda social de nouveaux rendez-vous pour dérouler sa réforme.

Un groupe de travail du Comité technique spécial des DI(R)ECCTE (CTS) sur l'accompagnement des personnels se réunira le 18 octobre. Puis le 6 novembre, le CTS des DIRECCTE se tiendra.

Le Comité technique ministériel (CTM) quant à lui est convoqué pour le 10 octobre afin d'examiner le PLF 2019 et les deux circulaires du Premier Ministre du 24 juillet 2018.

Mais incidemment, à lecture de l'ordre du jour, figure « un projet d'arrêté sur la répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail » : deuxième Volet d'Action Publique 2022 ?

Pour conclure cette rencontre, le SYNTEF-CFDT rappelle un autre rendez-vous : celui de la négociation sur l'avenir des Contrôleurs du travail, d'actualité en cette période de passage devant les jurys des candidats au CRIT.

Le DRH assure y penser, tout en indiquant que ce n'est actuellement pas la meilleure période pour reprendre les négociations...